

GUIDE DE L'EXPOSANT



VOTRE ENTRÉE GRATUITE SUR
www.salonpiscineetjardin.com

 **Salon Piscine et Jardin Marseille**

SALON PISCINE & JARDIN

Site du salon :

Marseille Chanot - Palais Phocéen (Palais 3)
Rond-point du Prado
13008 Marseille
Service Exposants - exposants@safim.com
Tél. : +33(0)4 91 76 90 36
Fax: +33 (0) 4 91 22 16 45
www.marseille-chanot.com

Sommaire

1- GENERALITES

- 1-1 Contacts & prestations
- 1-2 Accès à Marseille Chanot
- 1-3 Lieu de l'exposition
- 1-4 Dates et horaires du salon
- 1-5 Parking exposants

2- MONTAGE & DEMONTAGE

- 2-1 Horaires de montage et démontage
- 2-2 Plan d'accès à Marseille Chanot
- 2-3 Portes de livraison

3- TENUE DES STANDS

- 3-1 Etat des lieux
- 3-2 Nettoyage des stands
- 3-3 Eco-conception
- 3-4 Gardiennage des stands
- 3-5 Assurances

1 / Généralités

1-1 Contacts & prestations

Contacts

EVENEMENT ORGANISE PAR : SAFIM - BP 2 - 13266 Marseille cedex 08
Tél. : 33 (0) 825 884 390 - Fax : 33(0) 4.91.22.16.45
www.salonpiscineetjardin.com

L'équipe à votre disposition :

SERVICE COMMERCIAL	Responsable Commercial	Marc BOFFREDO	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.15 Port : 33 (0)6.20.53.92.67 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : m.boffredo@safim.com
	Assistante	Claire ZARA	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.10 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : manif@safim.com
	Responsable Commerciale Secteur Jardin & International	Yvonne BUR	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.80 Port : 33 (0)6.15.93.45.41 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : y.bur@safim.com
	Assistante Commerciale Secteur Jardin & Associations	Isabelle RAOUL	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.16 Port : 33 (0)6.18.05.72.39 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : i.raoul@safim.com

ADV	Administration des ventes <i>Facturation / Badges exposants/ Parkings/ Assurance complémentaire/ Cartes d'invitation</i>	Stéphane DHJAN	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.81 Port : 33 (0)6.12.74.36.52 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : s.dhjan@safim.com
-----	---	----------------	---

SERVICE COMMUNICATION	Chargée de Communication	Hélène CAICO	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.31 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : h.caico@safim.com
	Service de Presse	DVRP COM Dominique VILLANUEVA	Tél : 33(0)4.91.72.31.37 Email : dvrpcom@free.fr

ACCUEIL EXPOSANTS	Responsable Service Exposants <i>Prestations techniques : Branchements électriques, Branchements d'eau, Internet, Mobilier, Nettoyage et Hôteses</i>	Sara SCHMITT	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.36 Port : 33 (0)6.22.04.86.66 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : s.schmitt@safim.com
	Régisseur <i>Prestations techniques : Branchements électriques, Branchements d'eau, Internet, Mobilier, Nettoyage et Hôteses</i>	Didier BUSSETTA	Tél. : 33 (0)4.91.76.90.41 Port : 33 (0)6.24.47.71.17 Fax : 33 (0)4.91.22.16.45 Email : d.bussetta@safim.com

Prestations

Prestations Techniques	
Branchements électriques	SERVICE EXPOSANTS Tél : + 33 (0) 4 91 76 90 36 - Fax : + 33 (0)4 91 22 16 45 Mail : exposants@safim.com
Branchements d'eau	
Aménagement de stand	
Mobilier	
Internet	
Informatique	
Signalétique	
Accroches	
Nettoyage	
Hôteses	
Décoration florale	

Autres Prestations	
Téléphone	Orange Business Solutions Agence Entreprises Paris BP 4445 75 366 Paris Cedex Tél : + 33 (0)1 55 56 10 00 - Fax : +33 (0)1 58 16 40 78 Mail : tempo.paris@orange-ftgroup.com
Gardiennage	Surveillance Sécurité Industrielle Immeuble le Stratège 348 Avenue du Prado Tél : + 33 (0)4 91 77 66 33 - Fax : + 33 (0)4 91 71 28 14 Mail : info@securite-industrielle.fr
Transitaires	Clamageran - Foireexpo Tél : +33 (0)1 57 25 36 40 - Fax : + 33 (0)1 45 30 28 81 Email : France_sud@clamageran.fr

1-2 Accès à Marseille Chanot



Accès livraisons : Porte C
rue Raymond Teisseire - 13008 MARSEILLE
de 8h00 à 18h00 uniquement

Par Autoroute

Autoroute nord : A7 (Paris, Lyon, Bruxelles) - Sortie N°36 suivre Menpenti, Cinq Avenues, Stade Vélodrome, Parc Chanot.

Autoroute du Littoral : A55 (Arles, Montpellier, Barcelone, Toulouse) - suivre tunnel Prado Carénage, Stade Vélodrome.

Autoroute de l'Est : A50 (Toulon, Nice, Milan, Turin, Gênes) - suivre Centre Ville, la Plage.

Liaison directe des autoroutes Littoral A55 et Est A50 par le tunnel Prado Carénage et le tunnel Prado Sud (ouverture en 2014) permettant un accès direct à Marseille Chanot.

Par Air - Aéroport Marseille Provence : L'aéroport est situé à 30km du Centre ville de Marseille, soit environ 30 minutes. Navettes de liaison Aéroport / Gare Saint-Charles (tél. : 04 42 14 31 27) - Navettes de liaison entre Gare Saint-Charles / Aéroport (tél. : 04 91 50 59 34)- Taxis Aéroport : 04 42 14 24 44 / 04 42 88 11 44

Par train - Gare de Marseille Saint-Charles : accès direct à Marseille Chanot par métro.

Par Métro : Métro Ligne 2 (5 stations) - descendre à la station « Rond-point du Prado », accès direct à l'entrée de Marseille Chanot par la Porte A

Par Bus : Les lignes directes pour le « Rond-point du Prado » sont les n° 19 / 21 / 23 / 41 / 44 / 45 / 72 / 83.

Station de taxis située au Rond-point du Prado, à proximité de l'entrée de Marseille Chanot.
Taxis Marseillais : 04 91 02 20 20

1 - 3 Lieu de l'exposition

L'exposition se tiendra Palais Phocéen (Palais 3).



1 - 4 Dates et horaires du Salon

Horaires d'ouverture pendant la manifestation

Les espaces seront accessibles aux exposants ½ heure avant l'heure d'ouverture au public.

Dates	Exposants	Visiteurs
	Horaires	Horaires
Vendredi 14 mars 2014	07h30 - 20h00	10h00 - 19h00
Samedi 15 mars 2014	09h00 - 20h00	10h00 - 19h00
Dimanche 16 mars 2014	09h00 - 20h00	10h00 - 19h00
Lundi 17 mars 2014	09h00 - 23h00	10h00 - 18h00

1 - 5 Parking exposants

Une place de parking est offerte à chaque exposant. Toute commande complémentaire est à effectuer **sur le site internet www.salonpiscineetjardin.com**.

2/ Montage & Démontage

2-1 Horaires de montage et démontage

Type de stand	Montage		Démontage	
	Dates	Horaires	Dates	Horaires
Livraison coques	Lundi 10 mars 2014	14h00 - 19h00	Lundi 17 mars 2014	19h00 - 24h00
Stands Nus	Mardi 11 mars 2014	8h00 - 19h00	Mardi 18 mars 2014	8h00 - 20h00
	Mercredi 12 mars 2014	8h00 - 19h00	Mercredi 19 mars 2014	8h00 - 12h00
	Jeudi 13 mars 2014	8h00 - 23h00		
Stands Agencés	Mercredi 12 mars 2014	8h00 - 19h00	Lundi 17 mars 2014	19h00 - 24h00
	Jeudi 13 mars 2014	8h00 - 23h00		

Le Palais devra être impérativement libéré le **mercredi 19 mars à 12h00**.

ATTENTION

Tous les matériels et décors devront être impérativement enlevés du Palais à la date et horaire prévus. Dans le cas contraire, toutes les installations et structures de décoration seront déposées et mises en décharge par SAFIM, par les entreprises désignées, aux frais, risques et périls de l'exposant. Les emballages seront toujours considérés vides et aucune réclamation ne sera admise pour pertes ou vols des objets, outils, accessoires, etc. qui pourraient s'y trouver.

NOTRE CONSEIL : Si vous utilisez les services d'un décorateur extérieur à votre société, assurez-vous que son devis comporte bien les notions de « pose » et « dépose » de la décoration de votre stand et d'enlèvements des déchets. Si l'indication dépose n'y figure pas, imposez-la.

- par les véhicules ayant apporté les matériels et marchandises ;
- soit, en s'adressant à la société CLAMAGERAN (voir contacts) pour le stockage des emballages vides.

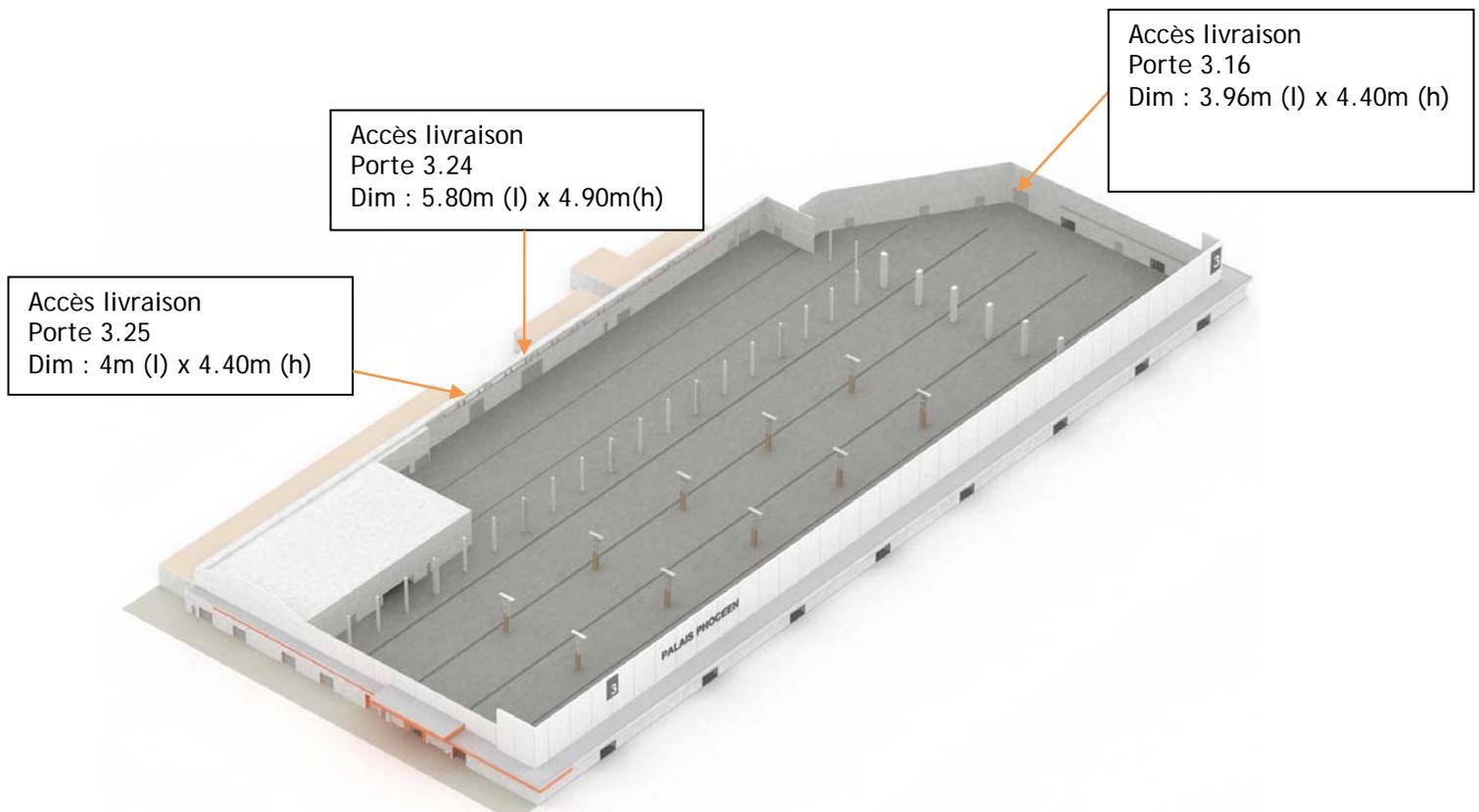
2-2 Plan d'accès à Marseille Chanot pendant les périodes de montage & démontage



Porte B (Square Mélizan)			
PENDANT LE MONTAGE		PENDANT LE DEMONTAGE	
Horaires d'entrée et sortie des véhicules		Horaires d'entrée et sortie des véhicules	
Le 10 mars 2014	14h00 - 19h00	Le 17 mars 2014	19h00 - 24h00
Les 11 & 12 mars 2014	8h00 - 19h00	Le 18 mars 2014	8h00 - 23h00
Le 13 mars 2014	8h00 - 23h00	Le 19 mars 2014	8h00 - 12h00

Porte C (Rue Teisseire)			
PENDANT LE MONTAGE		PENDANT LE DEMONTAGE	
Horaires d'entrée et sortie des véhicules		Horaires d'entrée et sortie des véhicules	
Le 10 mars 2014	14h00 - 19h00	Le 17 mars 2014	19h00 - 24h00
Les 11 & 12 mars 2014	8h00 - 19h00	Le 18 mars 2014	8h00 - 20h00
Le 13 mars 2014	8h00 - 23h00	Le 19 mars 2014	8h00 - 12h00

2-3 Portes de livraisons au Palais Phocéen pendant la période de montage



Rappel :

Nature et résistance du sol : Enrobé percolé (gris) sauf caniveau technique (bois) et tampons (fonte) 500kg/m² (Pour mettre en place des charges plus importantes moyennant un calage adapté veuillez contacter le service exposants à exposants@safim.com)

Important : les caractéristiques des machines ou outillages volumineux présents sur le stand doivent nous être communiquées pour étude des charges : exposants@safim.com

La livraison et la mise en place des machines et/ou divers outillages sur les stands ne sont pas assurées par Marseille Chanot

La société CLAMAGERAN peut assurer la manutention, le stockage, le transport sur stand et le levage des machines.
PRESTATAIRE A CONSULTER DIRECTEMENT POUR TARIFS / CONDITIONS ET RESERVATIONS :

3/ Tenue des stands

L'organisateur établit l'implantation de l'ensemble des stands. En aucun cas les exposants ne pourront disposer des surfaces alentours de leur stand. Pour toute demande supplémentaire, veuillez contacter l'organisateur.

3-1 Etat des lieux

Les exposants doivent laisser les emplacements qu'ils occupent et notamment les cloisons de stand, dans l'état où ils les auront trouvés.

Il est interdit de clouer, visser, coller sur les structures du bâtiment accueillant la manifestation. L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires.

Toute détérioration ou dégât constaté sera facturé à l'exposant

Il est interdit de modifier les structures des stands en déposant ou en cachant tout ou partie des éléments.

Toutefois, l'exposant peut aménager la surface suivant son désir à condition de respecter l'harmonie générale et de ne pas porter préjudice aux stands voisins.

Il est absolument interdit de procéder à :

- tous travaux touchant les circuits électriques et téléphoniques, les canalisations d'eau, les monte-charges, les ascenseurs et les canalisations.
- tous percements de trous pour accrochages ou scellements.
- la dépose des portes.

Les répartitions des dommages consécutifs à l'inobservation des clauses ci-dessus seraient intégralement à la charge de l'exposant.

3-2 Nettoyage des stands

Le nettoyage des stands à l'issue du montage et pendant la manifestation est à la charge de l'exposant.

Le nettoyage des stands doit impérativement être réalisé le soir et terminé au plus tard 1 heure après la fermeture de la manifestation. Les déchets doivent être déposés dans les allées le soir à la fermeture du stand.

Les exposants désirant faire réaliser le nettoyage de leur stand devront commander la prestation Nettoyage sur la boutique en ligne.

Déchets d'installation des stands durant la période de montage et le démontage

Les exposants ont l'obligation de ne laisser aucun débris résultant de l'installation et du démontage des stands (emballages vides, chutes de bois, palettes, caisses vides, pots de peinture vides, brochures...). Les exposants ou leurs sous-traitants doivent prendre toute disposition pour faire enlever tous leurs débris par les camions ayant apporté les matériels et marchandises.

Un service de location de bennes avec ou sans manutention est proposé par la SAFIM. Les exposants doivent vérifier auprès de leurs sous-traitants que ce service est bien réservé.

En cas de dégâts constatés officiellement par la SAFIM, une pénalité sera facturée à l'exposant, responsable de ses sous-traitants, selon la surface du stand.

3-3 Eco-conception

La SAFIM est engagée depuis quelques années dans une démarche environnementale en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la gestion des déchets générés par les manifestations.

En ce sens, nous sensibilisons nous exposants à respecter des règles simples:

- privilégier un stand réutilisable
- concevoir un stand modulable en fonction des surfaces commerciales
- réutiliser, réduire, recycler les emballages
- briefer les équipes de montage sur le tri sélectif sur le salon
- limiter les puissances électriques
- utiliser des éclairages à basse consommation

3-4 Gardiennage des stands

SAFIM prend en charge le **gardiennage de nuit** de la manifestation dans les meilleures conditions, **mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat**. Le gardiennage ne constitue pas une surveillance individuelle de chaque stand.

Il appartient à chaque exposant d'assurer la surveillance de son stand pendant les heures d'ouverture de l'exposition. Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vol durant les phases de montage et de démontage.

Le gardiennage est assuré du jeudi 13 au mardi 18 mars 2014 inclus.

Pendant le montage :

- . de 19 h à 8 h, nuit du mercredi au jeudi
- . de 22 h à 7 h 30, nuit du jeudi au vendredi

Pendant le salon :

- . de 19h30 h à 8 h 30, nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.

En dehors de ces horaires, le gardiennage des stands (montage et démontage compris) est sous l'entière responsabilité des exposants.

Nota : Les gardiennages particuliers, c'est-à-dire ceux organisés par les exposants eux-mêmes sont interdits. Les exposants désirant assurer le gardiennage de leur stand devront s'adresser à la société assurant le gardiennage de la manifestation (Sécurité Industrielle - voir contacts).

Nous recommandons aux exposants de :

- Ne pas abandonner les stands durant la journée.
- Confier la surveillance de son stand à son voisin en cas d'absence.
- Recouvrir d'un filet les produits exposés le soir.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- Ne laisser aucun produit sensible sur les stands sans surveillance (ordinateur portable, écran plat, bouteilles d'alcool...).
- Ne rien stocker dans des sacs poubelles, pour éviter le ramassage par un agent de nettoyage, d'un sac contenant des documents d'importance.

Marseille Chanot et l'organisation déclinent toute responsabilité - quant aux vols, pertes et dommages qui pourraient être occasionnés.

Disposition

(Voir détail ci-après).

SAFIM a souscrit une assurance multirisque exposants qui assure pour chaque stand l'exposant contre :

- **Le vol, pour un capital de 4000€**

Couverture assurance contre le vol :

De 24h à 9h, nuit du jeudi au vendredi

De 20h à 9h, nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et du dimanche au lundi

- **Les autres risques, pour un capital de 15000€.**

Voir détail des risques couverts en point B du « détails Assurances Multirisques Exposants » ci-après.

Couverture assurance pour ces autres risques :

Du mardi 11 mars 2014 8h au mardi 18 mars 2014 20h.

- **La responsabilité civile pour l'exploitation**

Voir « détails Assurances Multirisques Exposants » ci-après.

Couverture assurance pour ces risques:

Du mardi 11 mars 2014 8h au mardi 18 mars 2014 20h.

Si la valeur des biens dépasse la somme garantie, nous vous conseillons très vivement de souscrire une assurance complémentaire.

Assurance complémentaire

Voir bon de commande n°2

En cas de vol ou de sinistre

Toutes les déclarations doivent être faites :

- Auprès de SAFIM dans l'heure qui suit l'ouverture du hall aux exposants, sous peine d'irrecevabilité de la déclaration de vol

ET

- Au **Commissariat de Police** local sous forme de plainte dans un délai de 48 heures à compter de la connaissance par l'assuré du vol ou du sinistre. Le récépissé de cette déclaration doit être remis à l'assureur.

Commissariat de Police 8°

69, avenue de Haïfa

13008 Marseille

Tél. : 04 91 16 80 80

ET

- A l'assureur, fournir l'inventaire détaillé et chiffré du matériel du stand (agencement, installation, déclaration), état de perte établi au prix de revient H.T et facture originale d'achat du matériel disparu (selon fiche fournie sur place).

En cas de sinistre corporel, la victime doit se rendre au PC surveillance de la porte A - Tél. : 04.91.76.90.56

XV - CARTES D'ACCES

Badges exposants

SAFIM fournit gratuitement 5 badges exposant par adhésion. Aucun duplicata ne sera délivré.

Ces badges sont strictement personnels et donnent droit à l'accès permanent à la manifestation pendant les horaires convenus autorisés. Ils doivent impérativement être :

- ⇒ portés par les exposants et leurs personnels ;
- ⇒ signés au verso.

En cas de non observation des règles ci-dessus, les badges seront confisqués sans préavis ni dommages et intérêts.

En cas de dotation insuffisante, l'exposant peut commander des badges supplémentaires (voir bon de commande n° 1).

Cartes d'invitation

SAFIM fournit gratuitement 50 cartes d'invitations pour chaque adhésion. Leur délivrance est subordonnée au paiement total de la participation.

SAFIM offre aux exposants la possibilité de recevoir des entrées gratuites destinées à leur clientèle de prospection (seuls les frais d'envoi seront facturés). Ces cartes constituent un moyen efficace de prospection commerciale individualisée.

Badges parking

SAFIM fournit gratuitement 1 place de parking par adhésion.

En cas de dotation insuffisante, l'exposant peut commander des badges supplémentaires (voir bon de commande n° 1).

XVI - PARKING EXPOSANTS

Pendant la manifestation, une zone de stationnement est réservée aux exposants :

Parking du Rouet
Entrée Porte B - Square Mélizan

Les exposants sont tenus de stationner sur ce parking. L'accès n'est autorisé qu'aux véhicules munis d'un badge **PARKING**.

En cas d'infraction, SAFIM se réserve le droit de déplacer les véhicules aux frais de l'exposant. SAFIM décline toute responsabilité en cas de dégâts, accidents ou vols. Les véhicules doivent être fermés à clés, et aucune marchandise ou objet ne doit être laissé apparent. Tout véhicule se trouvant en infraction aux règles de stationnement précisées sera verbalisé.

XVII - COMMUNICATION

Service de Presse

Dans le cadre du Salon Piscine et Jardin, l'agence de relations presse DVRP COM est en charge de la diffusion de l'information à l'ensemble des médias (presse écrite, TV, radio et web)

Les exposants sont invités à faire connaître au service de presse leurs nouveautés produits, services et toute actualité susceptible d'intéresser la presse.

A cet effet, un bulletin de renseignements est disponible (cf. rubrique Bons de commande), merci de le renvoyer par mail (avec texte et photo) dès votre inscription.

Catalogue Officiel

Un catalogue officiel du Salon Piscine et Jardin regroupant l'ensemble des exposants est édité par SAFIM à l'occasion de la manifestation. Pour figurer dans celui-ci, SAFIM invite les exposants à compléter et retourner le formulaire prévu à cet effet (voir rubrique Bons de commande) au plus tard le **25 février 2013**. SAFIM ne peut garantir la présence dans le catalogue d'un exposant dont l'inscription serait effective au-delà de cette date.

Imprimés publicitaires

Les exposants ne peuvent distribuer des imprimés publicitaires que sur leur stand ; toute distribution en dehors du stand est réglementée. Pour toute information, le service commercial se tient à votre disposition. Contact : Claire ZARA - Tél. 04.91.76.90.10 - manif@safim.com